
QUESTIONS PENALES

LA RECHERCHE FRANCAISE DANS LE CHAMP PENAL

Bilan et synthèse

L'hétérogénéité des objets de ce domaine et la dispersion de ses centres de production constituent un ensemble difficile à saisir. L'objectif de cette étude est d'en fournir une vue synthétique et d'en dresser le bilan, avec un accent particulier sur les sciences sociales.

Ce bilan concerne surtout les recherches consacrées aux populations adultes depuis 1985-1986, bien que le système pénal ne fonctionne pas différemment, du moins dans ses grandes lignes, selon l'âge de ses cibles et que la criminalisation des comportements ainsi que leur explication éventuelle ne sont pas non plus très différentes selon l'âge.

La première étape a consisté à recenser le plus largement possible les productions réalisées par les chercheurs qui ont investi ce champ.

Après ce balayage documentaire, la seconde étape fut celle du bilan et de la synthèse proprement dits. C'est elle qui fournit la matière du rapport.

On a extrait de la masse documentaire recueillie au cours de la première étape les travaux les plus significatifs, ceux dont on peut penser, mais la prudence s'impose, qu'ils ont fourni une plus-value scientifique ou produit un effet de connaissance : travaux ayant ouvert un chantier, travaux initiateurs d'une nouvelle problématique, travaux offrant des informations, ou percevant un changement ou un nouvel enjeu de politique pénale.

Si juristes, sociologues, historiens se taillent la part du lion, psychologues et cliniciens sont loin derrière alors que démographes, anthropologues et politologues ont fait une entrée remarquable dans ce champ. Les lieux de production sont diversifiés : alors que les unités CNRS et les établissements universitaires produisent la plus grande partie des connaissances, des administrations et des laboratoires privés participent aussi à cette production.

Ce bilan se présente comme un triptyque :

- La recherche dans le domaine du droit pénal et de la politique criminelle (Jean Pradel). L'auteur montre que si la doctrine est active en commentant rapidement et exhaustivement les textes de loi et arrêts nouveaux de façon fidèle, elle reste, en revanche, trop descriptive et peu imaginative, peu capable, semble-t-il, d'anticiper les changements à venir. Cette lacune pourrait être comblée dans la mesure où les chercheurs sont nombreux, formés au commentaire et ont facilement accès aux sources du droit. De plus ce champ de recherche bénéficie de plusieurs revues spécialisées.

- La recherche en psychologie dans le champ pénal (Nicole Boucher). L'auteur souligne que les travaux français sont peu nombreux bien qu'ils couvrent toutes les perspectives de la psychologie clinique. Ce qui tranche avec l'abondance des travaux étrangers. Un manque de moyens, une difficulté d'accès à ce champ pour le psychologue-chercheur et l'absence d'une revue spécialisée expliquent cet état des lieux. Bref, cette partie du bilan témoigne de la faible pénétration de la psychologie dans le champ pénal. Enfin, il semble que les travaux les plus récents rencontrent des difficultés à ouvrir de nouveaux chantiers et définir de nouveaux objets.

- La recherche en sciences sociales dans le champ pénal (Jean-Marie Renouard) qui est développée *infra*.

Les orientations de la recherche en sciences sociales dans le champ pénal

Synthétiser l'évolution de ce champ, revient à dire que l'intérêt scientifique a glissé du criminel aux différentes façons dont la société réagit au crime. La population pénale a longtemps servi de base à l'étude du criminel. La prison n'était pas intéressante en soi - son étude est récente - elle l'était comme laboratoire gardant captive une population à examiner. Lorsqu'on a compris que celle-ci ne représentait qu'une infime partie de la population criminelle et qu'un passage à l'acte n'était pas une condition suffisante à la condamnation, deux axes principaux de recherche ont été développés :

- Le premier a porté sur le fonctionnement de la justice pénale : il vise à comprendre l'économie de celle-ci à travers l'étude du processus auquel elle soumet les différents contentieux. La mise en évidence de différentes filières de traitement de la criminalité ou l'analyse des relations police/parquet et parquet/siège illustrent cet axe. La réflexion sur les précautions préalables à l'utilisation des statistiques de criminalité et leur signification s'inscrit aussi dans cet axe.

- Le second a porté sur les représentations du crime et des réponses de la justice pénale, au motif que l'approvisionnement de cette dernière en dépend partiellement. La recherche a montré la faible connaissance qu'a le public de la loi et du fonctionnement de la justice. Elle a révélé que la perception de la gravité des crimes varie, à une même époque, d'un groupe social à un autre et varie aussi en passant d'une époque à une autre. Du même coup, excepté quelques infractions, il n'y a guère de consensus sur les priorités de la répression pénale.

Deux autres axes de recherche se sont développés plus récemment. L'un s'est centré sur l'activité des agences intervenant en amont et en aval du pénal : l'intérêt scientifique porte sur la prison et la police (en raison du rôle essentiel d'intermédiaire que tient cette dernière entre le public et la justice). L'autre axe s'est déplacé par rapport au pénal selon trois orientations :

- La première a mis en évidence et analysé le rôle des administrations dans le traitement pénal d'infractions relatives à l'environnement, à la fiscalité, au droit du travail, etc... La recherche a souligné que le traitement administratif relève davantage de la logique de la négociation que de celle de la répression. On retient aujourd'hui l'hypothèse d'une complémentarité de l'administration et de la justice pénale plutôt que celle de leur concurrence.

- La seconde a fait porter son effort sur la victime comme acteur du processus pénal et demandeur de sécurité. Après l'avoir employée pour dénombrer la criminalité, la recherche utilise aujourd'hui la notion de victime pour analyser ses relations avec les autres acteurs de la scène criminelle. On cherche désormais à rendre compte des différentes stratégies de la victime par l'emploi de plusieurs ressources : négociation directe avec l'auteur du préjudice, appel à la police, renvoi à la justice, recours aux assurances.

- Enfin, la troisième orientation se centre sur l'étude des conditions de la production des normes pénales et essaie de nourrir une réflexion sur les relations entre ces normes et les normes sociales. La mise en évidence de plusieurs ordres de normativités et l'étude de leur consonance ou de leur dissonance pourraient être un des points forts de cette orientation. On essaie aussi de renouveler par là la réflexion traditionnelle de la criminologie sur le crime.

Un champ de recherche éclaté

Depuis une décennie environ, ce champ de recherche vit dans l'incertitude sur le choix des questions à poser et des façons d'y répondre. Par exemple, les problématiques en terme de passage à l'acte, que l'on croyait définitivement éliminées, refont surface.

S'agissant de l'éparpillement théorique s'accompagne d'un éparpillement des objets et des méthodes. Concernant la sociologie par exemple, tous les modèles canoniques de la

discipline et toutes ses méthodes ont trouvé preneur. De plus, toutes les disciplines des sciences sociales ont désormais, à des degrés divers, investi ce champ.

Restent *actuellement* deux points de certitude : l'abandon des théories du contrôle social et de la domination dans leur version la plus dure des années 1970, l'utilisation des différentes théories de l'acteur.

Ce constat explique en partie l'hétérogénéité des productions : d'un côté, des travaux pointus, aux résultats empiriquement fondés, traitant un aspect circonscrit du pénal, offrant de l'information mais où l'on sent parfois les acteurs hésiter à se donner de l'air, comme les travaux de démographie carcérale ou les approches quantitatives ou économiques du fonctionnement de la justice. De l'autre, des travaux plus spéculatifs, capables d'anticiper les changements, mais pas assez fondés empiriquement, comme les travaux sur les normativités, sur les nouvelles formes de la régulation sociale ou sur la crise de la justice. Bref, repli empirique d'un côté, réflexion théorique cherchant encore ses marques de l'autre.

Ainsi la période sur laquelle porte ce bilan est marquée par une double transition.

Transition hésitante vers de nouveaux paradigmes et transition vers de nouveaux objets de recherche - économie des nouvelles formes de régulation pénale, victimes, médiation, création des normes pénales, police, sécurité privée, prison, délinquance routière, sociologie des professions du droit - faisant sans doute le dynamisme de ce champ.

Cependant, on ne peut préjuger du développement des chantiers ouverts dans le second lustre des années 1980, d'autant que certains se sont déjà refermés en partie comme celui de la criminalité d'affaires ; d'autres comme la sécurité privée, les victimes ou l'insécurité ne mobilisent pas à la hauteur de leurs enjeux ; enfin d'autres attendent encore leur première pierre comme celui de l'évaluation des dispositifs de prévention du crime.

Ce champ scientifique se signale aussi par l'ouverture de chantiers prometteurs mais abandonnés ensuite, par des déclarations d'intentions programmatiques non suivies d'effet de connaissance, par le caractère répétitif de certaines approches. De plus, il souffre d'une faible diffusion des connaissances acquises, au même titre que toute la production en sciences sociales et humaines, au moment où les thèmes traités deviennent un enjeu politique majeur.

Plusieurs raisons expliquent cet état des lieux :

- La faiblesse en moyens et en personnels et une absence de tradition de formation à la recherche sur ces matières.

- Une programmation de la recherche peu intégrée et erratique ne pouvant donner lieu à un processus cumulatif de connaissances.

- L'incompréhension entre chercheurs et praticiens, dont ce champ n'a pas l'exclusivité.

- La rivalité entre les établissements de recherche et les universités sur fond de prises de position politiques auxquelles sont sensibles davantage que d'autres objets, le crime et les façons d'y répondre.

Pourtant, les controverses au sujet du choix des politiques criminelles, le thème répétitif de l'insécurité, le débat à propos des missions de l'Etat dans la protection des personnes et de biens, exigeraient une recherche dynamique et soutenue. Comme l'intérêt scientifique et les compétences existent, à en juger par la qualité et le sérieux de nombreux travaux, une augmentation des moyens suffirait sans doute au dynamisme de la recherche française sur ces matières.

Jean-Marie Renouard

Pour en savoir plus, on pourra se reporter à :

Renouard (J.M.), Pradel (J.), Boucher (N.), *La recherche française dans le champ pénal*, bilan et synthèse, 1992.

JEAN-MARIE RENOARD, JEAN PRADEL, NICOLE BOUCHER

**LA RECHERCHE FRANCAISE
DANS
LE CHAMP PENAL**

BILAN ET SYNTHESE

1992

CEDAS

**Convention de recherche
Ministère de la justice**

VIENT DE PARAÎTRE

Robert (Ph.), Van Outrive (L.) (Ed.), *Crime et justice en Europe, état des recherches, évaluations et recommandations*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1993.

Tournier (P.), Les étrangers dans les statistiques pénitentiaires : le cas français et aperçu européen, in Bauhofer (S.), Queloz (N.) (Ed.), *Ausländer, Kriminalität und strafrechtspflege - Etrangers, criminalité et système pénal*, Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie - Groupe suisse de travail de criminologie, Reihe Kriminologie - Collection criminologie, vol.11, Chur, Verlag Rüegger, 1993, 323-346.

Tournier (P.), "La détention des mineurs en France, observation suivie d'une cohorte d'entrants", Lausanne, *Bulletin de criminologie*, n°2, 1993, 9-25.

Tournier (P.), Population carcérale, in *L'insertion professionnelle des sortants de prison*, Actes du colloque organisé à Lyon, 1993, 4-10.

Zauberman (R.), Loud Victimization Surveys and Criminal Policies in Del Frate (A.A), Zvekic (U.), Van Dijk (J.J.M) (Eds.), *Understanding Crime ; Experiences of Crime and Crime Control*, Rome, Unicri, 1993, 213-225.

Zauberman (R.), The International Crime Survey in France : Gaining Perspective, in Del Frate (A.A), Zvekic (U.), Van Dijk (J.J.M.) (Eds.), *Understanding Crime ; experiences of Crime and Crime Control*, Rome, Unicri, 1993, 307-319.

Dans la revue *Déviance et société*, n°4, vol. XVII, décembre 1993, on trouvera :

- La peur à la recherche du crime par Hugues Lagrange.

- Actualité bibliographique : Les relations entre la police et les jeunes : la recherche en question par Jean-Marie Renouard.

Directeur de la publication : René LEVY
Coordination : Edwin MATUTANO
Diffusion : Ghislaine CAPDEVIELLE, Bessie LECONTE,
Claudine CHARPENTIER
Maquette : Gil LE PROVOST

Imprimerie : Ministère de la Justice
Dépôt légal : 4ème trimestre 1993
Reproduction autorisée moyennant
l'indication de la source et l'envoi
d'un justificatif.